

DEC201773DAPP

Décision portant nomination de Monsieur Frédéric Thibault-Starzyk aux fonctions de chargé de mission à temps partiel.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Monsieur Frédéric Thibault-Starzyk, chercheur CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la Direction d'appui aux partenariats publics (DAPP) direction rattachée à la DGDS du 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2022.

Sa mission a pour objet le suivi de la politique de site en qualité d'ADSR.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Frédéric Thibault-Starzyk demeure affecté à la Délégation Bretagne et Pays de la Loire.

Article 2

Du 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2022, Monsieur Frédéric Thibault-Starzyk percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 novembre 2020

Le Président-directeur général

Antoine Petit

